

Délibération N° DEL-2021-110

Le lundi 27 septembre 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 21 septembre 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Olivia BOULANGER, M. Chaarani MROIVILI, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : Mme Sabine ADRIEN donne procuration à Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Delphine BONNIN-GERMAN, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Services techniques

15. Approbation de l'assiette de coupes 2022 pour les forêts relevant du régime forestier

Rapporteur : Christophe MOUTAUD

Dans le cadre de la gestion de la forêt communale de Guéret, confiée à l'Office National des Forêts sur la période 2005-2024 sur la base du document d'aménagement forestier, il est proposé pour 2022 l'assiette de coupes suivante :

- Coupes prévues dans le document d'aménagement forestier :

Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Essence	Destination de la coupe
10A	13	E5 (éclaircie)	100 %	Vente

			Douglas	
17A	11.2	Secondaire (dernière coupe en 2016)	85 % Hêtre et 15 % Chênes	Vente

- Coupes non prévues dans le document d'aménagement forestier mais nécessaires pour des raisons sylvicoles :

Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Essence	Destination de la coupe
21	5.8	A2 (amélioration des peuplements âgés de 30 à 60 ans)	100 % Hêtres	Vente

Il est précisé que le mode de ventes prendra la forme de ventes publiques par soumissions avec mise en concurrence (adjudication ou appels d'offres).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'assiette de coupes 2022 dont les parcelles concernées apparaissent sur le plan joint.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



(Signature)
**Marie-Françoise
FOURNIER**